

| <b>CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE</b> |  |                  |
|--|--|------------------|
| AVIS n°2013-13   |  |                  |
| Date : 27/03/2013  | <b>Etudes des pratiques de pêche traditionnelle :<br/>pêche à pied et au djarifa</b> | Vote : unanimité |

Le Parc naturel marin de Mayotte présente ces études qui serviront d'état initial pour le plan de gestion du Parc.

L'étude sur la pêche à pied a pour but d'estimer le nombre de pêcheurs, de caractériser les profils de pêche et d'évaluer les prélèvements. Le protocole repose sur des comptages aériens des pêcheurs à pied selon un plan d'échantillonnage permettant une extrapolation sur l'année, sur des enquêtes auprès des pêcheurs à pied ainsi qu'une analyse des récoltes effectuées lors des pêches.

Le bilan de cette première phase de l'étude comptabilisent 18 comptages aériens, 416 questionnaires remplis et 151 fiches de récoltes remplies. La poursuite de l'étude nécessite de finaliser la base de données et son analyse statistique, d'estimer le nombre de pêcheurs et de prélèvements et de pérenniser ce suivi (pas de temps à définir, intégration dans le Système d'Information Halieutique).

Le Parc présente ensuite l'étude sur la pêche au djarifa dont le but est d'évaluer les impacts de cette pêche sur les ressources halieutiques. Le plan d'échantillonnage comprend 7 sites d'études dont 5 sites en mangrove et 2 sites sur le platier. 26 sessions de pêche ont été suivies avec 3 djarifas maximum suivis par pêche. Ces suivis ont été assurés sur 2 saisons (en mars et en octobre).

Le bilan de cette étude montre que les captures présentent une diversité élevée en espèces de poissons, mais seules 3 espèces principalement sont capturées. Le rendement de cette technique de pêche est plus élevé en mangrove et en saison humide. 90 % de la biomasse totale des espèces capturées sont des espèces côtières contre 3% d'espèces récifales. Les captures présentent un fort pourcentage d'individus immatures. Le stock capturé est estimé en 2009 à 26 tonnes annuelles. La poursuite de cette étude nécessite de mettre en place un suivi pérenne de cette étude et d'évaluer l'impact des « ramasseurs » qui représentent la majorité des prélèvements à pied.

La DEAL entame alors une réflexion sur une stratégie de conservation des ressources à déployer, les populations de certaines espèces étant très affaiblies par les divers types de prélèvement.

**Avis n°2013-13 :**

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur le suivi des pratiques de pêche traditionnelle. Pour définir les impacts de ces activités et établir une stratégie, le conseil recommande d'acquérir suffisamment de données. Il recommande de profiter des collectes de pêche pour réaliser une collection de référence (ex : futur musée de la mer).

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam